

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1201 rendant exécutoire le budget du- service local pour l'exercice 1951

n° 1201

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 décembre 1950

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro  
31 décembre 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif à la Côte française des Somalis

**Vu** les délibérations du Conseil représentatif dsms sa deuxième session ordinaire de 1950

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 1er décembre 1950,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le budget du Service local pour l'exercice 1951, arrêté en recettes comme en dépenses à lit somme de : neuf cent trente-neuf millions sept cent quatre vingt mille francs, dont le détail suit, est rendu exécutoire pour compter du 1er janvier 1950.